

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale **Praxi Polish Plus / 400ml**
Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)
Autres moyens d'identification
Numéro d'article 554 208

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes agent nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hager & Werken GmbH & Co. KG
Ackerstraße 1
47269 Duisburg
Allemagne

Téléphone: + 49 203 / 99 26 90
Téléfax: + 49 203 / 29 92 83
e-mail: info@hagerwerken.de
Site web: www.hagerwerken.de

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Abteilung Produktsicherheit

e-mail (personne compétente)

info@hagerwerken.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

+ 49 203 / 99 26 90

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: Lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru- brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	Cat. 1	(Aerosol 1)	H222,H229

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Informations additionnelles sur les dangers

Code	Informations additionnelles sur les dangers
EUH066	l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.2 Éléments d'étiquetage

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention **Danger**
d'avertissement

Pictogrammes

GHS02



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

Conseils de prudence - généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - stockage

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Exigences supplémentaires d'étiquetage

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
butane	No CAS 106-97-8 No CE 203-448-7	5 – < 10	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	 
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No CAS 90622-58-5 No CE 927-285-2	5 – < 10	Asp. Tox. 1 / H304	
propane	No CAS 74-98-6 No CE 200-827-9	1 – < 5	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	 

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	No CAS 68424-85-1 No CE 270-325-2	< 1	Met. Corr. 1 / H290 Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 3 / H311 Skin Corr. 1C / H314 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Acute 1 / H400	  

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

• Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

• Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

• Maîtriser les effets

• Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

Considération des autres conseils

• Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	Source
FR	n-butane	106-97-8	VME	800	1.900			INRS

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

• protection des mains

Porter des gants appropriés. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	aérosol (aérosol vaporisé)
Couleur	blanchâtre
Odeur	caractéristique

Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	6,2 – 8,7 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-161,5 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	-80 °C (im geschlossenen Tiegel)
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	aérosol inflammable selon les critères du SGH
Limites d'explosivité	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	0,5 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	15 % vol
Pression de vapeur	2.100 hPa à 20 °C
Densité	0,9621 – 0,9821 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	232 °C
Viscosité	non pertinent (aérosol)
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Teneur en solvants	86,78 %
Teneur en matières solides	0,63 %
teneur en agent propulseur	12,59 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives: risque d'allumage

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. - Conserver à l'écart de la chaleur.

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées

chocs forts

10.5 Matières incompatibles

comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

• Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	68424-85-1	oral	100 mg/kg
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	68424-85-1	cutané	300 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
butane	106-97-8	LC50	27,98 mg/l	poisson	96 h
butane	106-97-8	EC50	7,71 mg/l	algue	96 h
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	90622-58-5	LL50	>1.000 mg/l	poisson	48 h
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	90622-58-5	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
propane	74-98-6	LC50	27,98 mg/l	poisson	96 h
propane	74-98-6	EC50	7,71 mg/l	algue	96 h

Toxicité aquatique (chronique)

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	90622-58-5	LL50	>1.000 mg/l	poisson	24 h
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	90622-58-5	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	90622-58-5	disparition de l'oxygène	9,6 %	5 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
butane	106-97-8		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
propane	74-98-6		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | | |
|-------------|--|---|
| 14.1 | Numéro ONU | 1950 |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | |
| | Classe | 2 (gaz) (aérosol) |
| | Risque(s) subsidiaire(s) | 2.1 (inflammabilité) |
| 14.4 | Groupe d'emballage | n'est pas affecté à un groupe d'emballage |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses) |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| | Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations. | |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | |
| | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu. | |

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	1950
Désignation officielle	AÉROSOLS
Classe	2
Code de classification	5F
Étiquette(s) de danger	2.1

Praxi Polish Plus / 400ml

Numero de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

revision: 2017-12-07



Dispositions speciales (DS)	190,327,344,625
Quantites exceptees (EQ)	EO
Quantites limitees (LQ)	1 L
Categorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D
• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)	
Numero ONU	1950
Designation officielle	AfROSOLS
Classe	2.1
ftiquene(s) de danger	2.1



Dispositions speciales (DS)	63,190,277,327,344,381,959
Quantites exceptees (EQ)	EO
Quantites limitees (LQ)	1 L
EmS	F-D, S-U
Categorie de rangement (stowage category)	
• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATAIDGR)	
Numero ONU	1950
Designation officielle	Aerosols, inflammables
Classe	2.1
ftiquene(s) de danger	2.1



Dispositions speciales (DS)	A145,A167
Quantites exceptees (EQ)	EO
Quantites limitees (LQ)	30kg

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

- Directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols

Classification du gaz/d'aérosol Extrêmement inflammable

Étiquetage

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Conserver hors de la portée des enfants
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C

15.1.4. Règlement aux détergents 648/2004

15 % ou plus, mais moins de 30 % hydrocarbures aliphatiques, moins de 5 % agents de surface non ioniques, moins de 5 % agents de surface cationiques, moins de 5 % agents de surface amphotères, Parfum.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.3			
1.3			

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0

Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

Abr.	Description des abréviations utilisées
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Gas	Gaz inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
log KOW	n-Octanol/eau
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Met. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
Press. Gas	Gaz sous pression
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Praxi Polish Plus / 400ml

Numéro de la version: GHS 3.0
Remplace la version de: 2017-12-07 (GHS 2)

révision: 2017-12-07

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.